EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20220615-D2022413-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Délibération :
D_2022-4-13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Objet : Attribution de subvention à l'Association Voyageusement Vôtres : section bibliothèque

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 15 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 25 mai 2022

Présents : Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Madame BLAINEAU Chantal, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Pouvoirs :
Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Monsieur SARRAT Rémi
Madame MALLIVERT-LANOË Véronique a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Monsieur DOUET Anthony a donné madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Excusé(s) : Madame DESCLAUX Cécile , Madame MALLIVERT-LANOË Véronique et Monsieur DOUET Anthony

Absent(s) : Madame CORBIN Manitraritiana, Messieurs GAUTIER Laurent et MORA Vincent

Secrétaire de Séance : Mesdames SCHWARTZWEBER Christine et MONTÉGU Bénédicte

Madame le Maire donne la parole au Président de la Commission « Relation avec les Associations ».
Après examen, en commission, le dossier de demande de subvention étant complet, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de **400 €** à l'Association Voyageusement Vôtres pour la section Bibliothèque.
Monsieur Rémi SARRAT, membre de cette association quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
DECIDE D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de **400 €** à **l'Association Voyageusement Vôtres pour la section Bibliothèque,**
AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

MAIRIE DE DIRAC
16410

Emis le 15/06/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20/06/2022